

ARDÈCHE
LARGENTIÈRE

-

COMMUNE
de
ST MELANY

-

N° de la délibération
2024-13

Membres en exercice : 11

Présents : 8

Votants : 9

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Objet :
Travaux de réfection des
voirie de l'Elzet à Bolze

DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 22 mars 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le vingt-deux du mois de Mars, à 17 heures, le conseil municipal de la commune de **Saint Mélany**, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire **M. Didier PIOLAT**.

Étaient présents :

Lorraine CHENOT, Barbara DE SCHEPPER, Lucy RENAULT, Arlette OBRY, Fanny WALDSCHMIDT, Paul ARNAUD, Vincent GUILLO, Didier PIOLAT

Représentés : Loïs COLTEL à Barbara DE SCHEPPER

Absent :

Excusé : Damien PETIT, Roger Lombardot

Secrétaire de séance : Mr Vincent GUILLO

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

Monsieur le Maire propose de faire le point sur le projet de réfection de la voie communale n°2 sur certaines sections de l'Elzet, du Charnier et de Bolze, Il s'agira de reprendre le bi-couche et de réparer des parapets,

Conformément à la réglementation les travaux seront effectués par le SIVTA,

Le montant des travaux prévus s'élèvent à 49 945,69 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE :

- De valider ce projet de réfection des sections de la voie communale n°2
- De demander une subvention au conseil départemental dans le cadre du Pacte routier (Atout Ruralité) de 19 978 €,
- D'engager les travaux

Ainsi fait et délibéré à SAINT MELANY, les jour, mois, et an ci-dessus.

Le Maire, Didier PIOLAT

A blue circular official stamp of the commune of Saint-Mélany is visible behind a handwritten signature in dark ink.